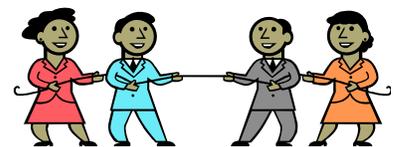




Plan de lutte violence et intimidation

École Mariboisé
juin 2015



Plan de lutte : violence et intimidation – Mariboisé

Table des matières



1. Le rôle éducatif de l'école dans le développement des habiletés sociales.....	p.3
2. Un portrait qualitatif de la violence et de l'intimidation : Mariboisé	p.4
3. Les facteurs de protection et les facteurs de risque :	p.6
4. Défis et pistes d'action:.....	p.9
5. Aide-mémoire pour se comprendre.....	p.12
6. Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit.....	p.13
7. Signalement-Élève.....	p.14
8. Aide-Mémoire pour les élèves victimes et témoins.....	p.15
9. Aide-Mémoire pour les parents.....	p.16
10. Signalement-Personnel de l'école.....	p.17
11. Stopper la violence en 5 étapes.....	p.18
12. Démarche et suivi pour l'élève qui commet un acte d'intimidation.....	p.19
13. Démarche et suivi pour l'élève qui est victime.....	p.23
14. Méthode d'intérêt commun (MIC).....	p.26
15. La fiche de signalement.....	p.27
16. Signalement-Parent.....	p.29
17. Le rôle de la direction	p.31
18. La fiche de transmission d'une plainte à la D.G. de la CSRDN.....	p.34
19. Documents de référence.....	p.36



Le rôle éducatif de l'école dans le développement des habiletés sociales de l'élève



ORIENTATION GÉNÉRALE 5 : L'école doit être un milieu qui favorise l'harmonie, la résolution pacifique des conflits et la réparation dans le respect des différences de chacun.

L'élève a le droit de se scolariser dans un environnement où il se sent en sécurité et respecté. L'école affirme clairement que la diversité sociale et culturelle est source de richesse, que toute personne a droit au respect et que les conflits doivent être résolus par des moyens pacifiques, notamment l'utilisation de la réparation. Une attitude de respect envers l'autre, malgré ses différences, doit faire partie des valeurs véhiculées. C'est la condition de base du fonctionnement social et de la création d'un climat propice aux apprentissages

(Projet éducatif - école Mariboisé)



Un portrait qualitatif de la violence et de l'intimidation École Mariboisé



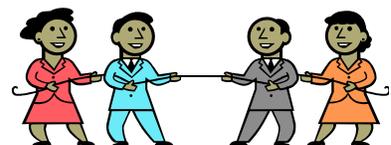
➤ Caractéristiques de la clientèle :

Près de 200 jeunes fréquentent l'école Mariboisé. L'école est de petite taille ce qui favorise l'encadrement et les interactions entre adultes et jeunes. Elle offre l'enseignement préscolaire et primaire. Elle accueille également deux groupes d'adaptation scolaire pour une clientèle dysphasique d'élèves de 7 à 10 ans.

L'école Mariboisé est située dans le quartier populaire de Ste-Marcelle. Elle accueille donc une clientèle qui présente certains défis liés à la défavorisation. Sur le plan ethnique, la grande majorité des élèves sont des Québécois francophones de naissance. Cependant, l'école étant à proximité de l'organisme de soutien à la clientèle immigrante Le Coffret, un nombre croissant d'élèves en provenance de pays étrangers fréquentent l'école ce qui en influence de plus en plus la réalité et oblige les intervenants à diverses adaptations et interventions différenciées.

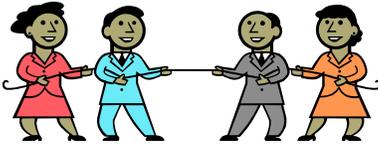
➤ L'environnement physique et matériel de l'école :

L'école dispose d'un terrain enviable, d'une cour et d'un parc qu'elle partage avec sa voisine, l'école La Fourmilière. Des installations sportives ainsi que des aires de jeux sont bien définies. L'hiver, les élèves peuvent profiter d'une patinoire pendant les cours d'éducation physique et lors des récréations. La cour extérieure a été rénovée ce qui a permis aux élèves de s'amuser dans un environnement plus sécuritaire et stimulant. Le nouvel aménagement a facilité la division d'aires de jeux en lien aux groupes d'âge, améliorant la surveillance. Un comité « cour d'école active » a été mis en place, ceci a favorisé l'organisation et l'animation d'activités intéressantes lors des moments de récréation, nous avons également formé des élèves arbitres. Ce projet est à poursuivre.





Un portrait qualitatif de la violence et de l'intimidation École Mariboisé



➤ La perception et les observations des élèves en regard de la violence, des conflits et de l'intimidation :

Il n'y a pas eu de nouveau sondage cette année, voici un rappel de celui effectué en juin 2013. Pour obtenir un aperçu des perceptions des élèves de l'école Mariboisé sur la situation actuelle quant à l'intimidation, les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle ont participé à des discussions en classe. Les élèves du 2^e et du 3^e cycle ont répondu à un sondage en ligne.

La plupart des élèves qui ont participé disent se sentir en sécurité à l'école, dans l'autobus et sur le chemin de l'école. Plusieurs élèves disent avoir observé des situations conflictuelles ou d'intimidation à l'école. Cependant quand on interroge les élèves pour savoir s'ils ont déjà intimidé un autre élève, la presque totalité de ceux-ci répondent par la négative. Il y a donc une non concordance entre les actes d'intimidation observés, les élèves qui ont déjà subi de l'intimidation et ceux qui intimident les autres.

La plupart des élèves rapportent ces événements à une fréquence de plus de 4 semaines à 1 à 2 fois par mois. La violence verbale sous forme de moqueries ou d'insultes est davantage observée que la violence physique. Les élèves s'entendent tous pour dire que la cour d'école est l'endroit où ils sont le plus susceptibles d'observer des conflits ou de l'intimidation. Ensuite viennent le chemin de l'école, les couloirs, le gymnase, les vestiaires et les toilettes. La classe, la bibliothèque et le local informatique sont moins propices à la violence et l'intimidation. À la lecture du sondage, on constate que la cyberintimidation semble être peu présente dans la vie des élèves du primaire. Presque tous les élèves qui ont répondu considèrent qu'il est anormal de subir de l'intimidation à l'école et la plupart pensent qu'il est important d'avertir ou de se confier à un adulte de l'école.

➤ La perception et les observations du personnel enseignant, des surveillants et des éducateurs: mise à jour juin 2014

Les enseignants et le personnel constatent encore que l'endroit le plus à risque est effectivement la cour d'école. Les enseignants soulignent l'amélioration de l'organisation lors des récréations, surtout lorsqu'elles sont animées. Ils apprécient l'idée de disposer d'un temps dédié au suivi lors du retour de la récréation du midi, cet aspect est à améliorer pour l'année suivante, le service de garde ne disposait pas de ce temps, cela sera révisé.

Les ateliers offerts (Espace-Laurentides et AVSECO et les 2 pièces de théâtre ont contribué à mieux comprendre la différence entre conflit et intimidation, on arrive à mieux observer les signes inquiétants. On en discute davantage avec les élèves.



Un portrait qualitatif de la violence et de l'intimidation École Mariboisé



Les parents pourraient également bénéficier de certaines capsules pour mieux comprendre les situations et les interventions qui se passent à l'école. Il y a eu un atelier offert en soirée en 2014, mais il n'y a eu que 10 parents présents. Cet aspect serait à travailler avec la travailleuse sociale ou d'autres partenaires.

Les facteurs de protection et les facteurs de risque : Forces et Défis - École MARIBOISÉ

L'école doit être un milieu sécuritaire, non-violent et favorisant la résolution pacifique des conflits. Pour réaliser cette intention, nous devons mettre en place certains encadrements qui font consensus et desquels découleront des pratiques appropriées. Nous savons aussi que le choix de ces pratiques devrait reposer sur des facteurs de protection* pour être considérées préventives et efficaces, par exemple :

- Stabilité de l'équipe enseignante
- Surveillance constante auprès des élèves
- Stratégies de gestion en situation d'urgence ou de crise
- Climat relationnel
- Accueil et soutien aux élèves
- Participation des élèves à la vie de l'école
- Gestion des conflits
- Collaboration entre les adultes et l'école
- Gestion de classe
- Système disciplinaire clair et cohérent : code de vie et d'encadrement des élèves
- Acceptation du partage des tâches disciplinaires
- Implication et collaboration des parents
- Implication et collaboration avec des partenaires de la communauté
- Soutien et formation du personnel
- Pratiques de gestion

*Source : Guide d'interventions liées aux facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence, Direction régionale MELS, Mauricie, Montérégie, Estrie et Montréal , 2009.

Les facteurs de protection et les facteurs de risque : Forces et Défis - École MARIBOISÉ

Facteur de protection	Quelques exemples/commentaires
♥ Stabilité enseignant	Il y aura du mouvement mais nous récupérerons des enseignants qui étaient déjà ici cette année.
♥ Stratégie de gestion, crise et urgence	Protocole d'intervention pour arrêt d'agir. Gestion des 1ers soins et formation en secourisme.
♥ Climat relationnel	La relation enseignant-élève est ressortie unanimement dans les écrits scientifiques comme une variable prépondérante ayant des répercussions à de multiples niveaux et venant jouer un rôle déterminant sur le lien que l'élève aura avec l'école, sur son rendement scolaire et sur son sentiment de bien-être au plan psychosocial. Les effets de la relation enseignant-élève sont encore plus marqués chez les élèves en difficulté. L'enseignant influence alors positivement l'élève sur plusieurs aspects : Communication ouverte, traitement équitable, interactions respectueuses, meilleur contrôle des émotions et des pensées, augmentation de l'estime de soi, engagement et motivation.
♥ Accueil et soutien élèves	L'équipe-école a fait le choix d'engager une éducatrice en éducation spécialisée à temps plein. Son rôle est en lien direct avec le développement des habiletés sociales, la prévention de la violence et la médiation lors de conflits et l'encadrement des élèves à risque. Elle circule à l'extérieur de l'école à la fin des cours pour assurer la sécurité de nos élèves marcheurs.
♥ Participation élèves/vie école	Il a été démontré que l'éducation à la citoyenneté et à l'exercice de la démocratie en milieu scolaire constituait un important levier pour combattre la violence. Nous avons mis en place notre premier conseil élèves, à poursuivre.
♥ Gestion des conflits	L'animation d'activités en classe touchant le développement des habiletés sociales et de la prévention des gestes d'intimidation et d'agression indirecte. Approche en résolution de conflits guidée par les enseignants et l'éducatrice. Médiation et justice réparatrice. Méthode d'intérêt commun.
♥ Collaboration entre adultes	Assemblée générale enseignante et rencontres surveillantes de dîner et éducatrices du SDG au besoin ou selon un calendrier déjà fixé. Environ 1 aux 6 semaines.
♥ Gestion de classe	Approche multimodale : travail individuel, travail en équipe selon les besoins pédagogiques.
♥ Code de vie	Un nouveau code de vie a été implanté cette année. Il présente des attentes claires. Les comportements sont décrits de façon positive afin d'être enseignés de façon plus explicite. Un référentiel a été réalisé afin d'harmoniser l'application des règles

Les facteurs de protection et les facteurs de risque : Forces et Défis - École MARIBOISÉ

	et des conséquences qui s'y rattachent. À poursuivre.
♥ Collaboration communauté	Club Optimiste, CSSS, les Grands Frères et Grandes Sœurs, Le Méridien, Le coffret...
♥ Soutien et formation	Besoins exprimés annuellement et offres de services conséquentes.
♥ Pratiques de gestion	Gestion collaborative et participative (personnel, parents, élèves et direction).

Quelques définitions pour mieux se comprendre :

♥ Une justice réparatrice

La justice réparatrice est un processus par lequel on répond à une offense en réparant le mal fait aux élèves victimes, en rendant l'élève offensé responsable de ses actes. La justice réparatrice se fonde sur l'idée selon laquelle les parties impliquées par une offense participent au processus de dialogue et de recherche de réparation. Cette démarche inclut pleinement les personnes touchées dans la proposition de réparation. Grâce à la justice réparatrice, les élèves affectés regagnent une certaine maîtrise du processus en prenant part activement à une prise de décision.

♥ La Méthode d'intérêt commun (MIC)

Cette méthode non coercitive propose une marche à suivre et détermine des étapes pour orienter les actions et les interventions du personnel concerné. Celles-ci visent une diminution des comportements de l'élève agresseur en utilisant ses capacités d'empathie envers l'élève intimidé.

♥ L'enseignement des habiletés sociales ou l'enseignement explicite des comportements

Enseigner les habiletés sociales, c'est rendre explicite la manifestation d'un comportement approprié et attendu. Plusieurs élèves n'ont pas appris à se comporter de façon acceptable. Le comportement s'enseigne au même titre que les disciplines scolaires.

♥ Facteur de risque : est un élément qui met en péril la réussite d'un élève à l'école et qui le place dans une situation vulnérable.

♥ Facteur de protection : est un élément qui favorise la réussite de l'élève à l'école et qui le rend plus résilient à l'échec.

Les facteurs de protection et les facteurs de risque : Forces et Défis - École MARIBOISÉ

Certains facteurs de risque sont reliés aux caractéristiques que présente notre clientèle. Une grande partie de nos élèves, en particulier les plus jeunes, sont peu habiles sur le plan social. La proportion d'élèves ayant une bonne capacité de résolution de problèmes et de prise de décision est faible. Cela est également vrai pour la proportion d'élèves qui sont habiles pour coopérer et travailler en équipe, qui communiquent efficacement et qui entretiennent des relations sociales de qualité. Nos élèves ont également de la difficulté à gérer leurs émotions ou encore les situations stressantes.

(École en santé - Analyse de la situation- avril 2009)

Un autre facteur de risque consiste au nombre d'aires de jeux à superviser et à la superficie de la cour puisque les élèves ont identifié la cour d'école comme un endroit propice à la violence et aux conflits.

φ Exige une amélioration - Défis et Pistes d'action 2015-2016

φ Surveillance constante des élèves :

La cour d'école est souvent le premier lieu où nos élèves pratiquent leur compétence à vivre-ensemble. Les conflits sont souvent fréquents. Le midi est un moment de grande vulnérabilité. Les élèves ne trouvent pas toujours l'aide dont ils ont besoin et les suivis ne sont pas toujours faits par le personnel de surveillance et d'encadrement du midi (surveillantes et éducatrices SDG)

Actions :

Le nouvel aménagement de la cour et le partage de nouvelles zones de jeux, en particulier dans la cour des plus jeunes, répond aux besoins des élèves tout en favorisant la prévention. De plus, la supervision des activités par la spécialiste en éducation physique nous assure de la qualité des activités proposées et du leadership quant à la planification et à l'organisation de celles-ci, ce, de concert avec la TES. Le défi demeure élevé pour cette approche le midi. Le service de garde pour sa part à développer une organisation d'activités variées le soir, une mobilisation est en cours.

Évaluation - Juin 2016

- + Prévoir régulièrement un point à l'ordre des assemblées générales afin de faire le suivi sur le déploiement de cette piste d'action.

Les facteurs de protection et les facteurs de risque : Forces et Défis - École MARIBOISÉ

- φ Partage de la responsabilité de l'encadrement et de la surveillance des élèves
- φ Climat, entraide et relations entre les employés : enseignants, surveillants, éducateurs et direction

Le personnel d'encadrement du midi et l'équipe enseignante ne disposent de temps pour leur permettre de faire des suivis concernant les élèves. Les surveillantes et éducatrices ne développent pas ou peu de liens privilégiés avec les élèves.

Actions :

- + Maintenir l'ajout de temps à la tâche des surveillantes et en ajouter aux éducatrices du SDG après la période de dîner afin qu'elles puissent communiquer les informations aux enseignants, rencontrer des élèves, résoudre des conflits ou tout simplement féliciter et encourager les élèves.
- + Supervision et rencontres plus fréquentes avec le personnel du midi. Participation à des rencontres plus formelles avec les enseignants (modalités à définir). À poursuivre.

Évaluation - juin 2016

φ Participation des élèves à la vie scolaire : conseil d'élèves

- + Présentement des élèves sont impliqués dans l'organisation de la vie scolaire. Les mécanismes de consultation et de participation sont effectués de façon formelle.
- + L'implication des élèves à la vie de l'école renforce le sentiment d'appartenance, l'estime de soi et l'autonomie. La mise en place d'un conseil d'élèves favorise cette consultation et la coopération. Ceci a permis de rendre les élèves actifs, en mesure de prendre des décisions et de mettre en pratique leurs habiletés sociales. Les élèves ont formé plusieurs comités qui ont contribué à l'organisation et l'animation d'activités. Plusieurs enseignants ont soutenu ces projets dynamiques.

Évaluation - Juin 2016

Les facteurs de protection et les facteurs de risque : Forces et Défis - École MARIBOISÉ

φ Enseignement des habiletés sociales

- + Se référer au code de vie et aux «Super Défis»

Évaluation- Juin 2016

φ Mise en place d'un conseil de coopération en classe

- + Le conseil de coopération favorise l'interdépendance des élèves dans un groupe. Il permet de développer des liens de confiance et d'apporter des changements dans l'organisation de la classe. Les élèves sentent qu'il est possible de faire des choix qui augmentent la qualité du climat et des relations. Ceci ne se réalise pas dans toutes les classes.

Évaluation - Juin 2016



La violence

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» art. 13, LIP 2012

Interprétation de la définition

Définition	Interprétation
« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle,	La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
exercée intentionnellement contre une personne,	La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui.
ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer,	Elles peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage. Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.
en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »	La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.

L'intimidation

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012





Signalement-Élève

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui domine	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire, il cherche à dominer l'autre. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux). C'est un rapport de force inégal.	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été contraint à l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voire assume les torts ou protège parfois l'agresseur. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter. Il peut aussi être envahi par un sentiment de honte ou de désespoir.	Il n'en résulte aucune victime identifiable, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes sont libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

Violence ou intimidation ≠ conflit ou chicane

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.





Signalement-Élève

Tu vis une situation d'intimidation ou de violence ou tu veux en signaler une... Quoi faire?

- Tu en parles rapidement à un adulte de l'école en qui tu as confiance.
- Tu décris la situation. Un adulte prendra des notes pour toi. Ces notes sont rédigées sur une fiche de signalement.
- Cette fiche sera remise à la direction de ton école qui s'assurera du suivi.

Tu peux aller sur le site de



à l'adresse suivante :

<http://moijagis.com/> dans la section « jeunes ».

CONFIDENTIEL

La direction ou un intervenant en qui tu as confiance prendra contact avec toi et t'expliquera comment tu seras aidé avec la situation que tu vis. Les élèves impliqués ne seront pas au courant de ton signalement. Ces renseignements demeurent confidentiels.



	Élève victimes	Élèves témoins
Que faire pour que ça s'arrête?	<ul style="list-style-type: none">*Dis-le à un adulte de confiance*Fais un signalement tout de suite*Reste avec des amis sur qui tu peux compter*Se défendre soi-même c'est bien mais parfois ça ne suffit pas.	<ul style="list-style-type: none">*Agis et va chercher de l'aide.*Avertis un adulte en qui tu as confiance.*Offre ton aide à la victime*Réagis quand tu vois des camarades en intimider d'autres*Parle à la personne qui intimide et prend la défense de la victime
<u>Cyberintimidation</u> Protège-toi et agis!	<ul style="list-style-type: none">* Contacte tes amis en dehors de l'espace virtuel*Garde tes mots de passe secret*Refuse les invitations de source inconnue*Arrête de répondre aux messages d'intimidation*Évite les messages d'insultes ou de menaces*Bloque les adresses des personnes qui t'intimident*Sauvegarde les messages d'intimidation*Parle de la situation à un adulte	<ul style="list-style-type: none">*Refuse d'envoyer ou de transférer un message, une image ou une vidéo insultant pour quelqu'un*Sauvegarde les messages d'intimidation que tu vois pour les garder comme preuve*Rapporte les incidents à un adulte de confiance



Aide-Mémoire pour les parents



	<u>Élève victime</u>	<u>Élève agresseur</u>
Reconnaître les signes	<ul style="list-style-type: none">*Présente des symptômes d'anxiété et de dépression (malheureux, triste, isolé, fuyant...)*Perd de l'intérêt pour les activités qu'il aime.*Se trouve nul, pas bon, se dénigre ou se compare.*Performe moins bien dans ses résultats scolaires*Se sent malade et n'a pas envie d'aller à l'école.*A peur d'aller au parc, au centre commercial, à l'école...	<ul style="list-style-type: none">*Ressent un grand besoin de dominer.*Démontre peu d'habiletés sociales.*Éprouve peu de remords et de compassion*Se donne une fausse image de confiance en soi.*Choisit l'agressivité pour régler ses conflits.*Perçoit de l'hostilité où il n'y en a pas.
Passer à l'action	<ul style="list-style-type: none">*Rester calme et prendre le temps d'écouter.*Réconforter plutôt que de blâmer.*Aviser l'école sans délai.*Recommander un adulte responsable à l'école.*Encourager à décrire la situation et à dénoncer les agresseurs.*Éviter les idées de vengeance.*Conseiller de rester avec un groupe d'amis fiables.*Demeurer attentif aux changements de comportement	<ul style="list-style-type: none">*Rester calme et prendre le temps d'écouter.*Expliquer la gravité de ses paroles et de ses gestes.*Prendre la situation au sérieux.*Informers l'école de la situation.*Imposer une conséquence adaptée à la situation.*Chercher à connaître ses amis et ce qu'ils font.*Passer du temps avec lui et superviser ses activités.*Montrer l'exemple par le respect des différences.*Collaborer avec le personnel de l'école.*Offrir l'aide dont il a besoin (psychologue, CSSS, travailleur social...)

*Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges.

*Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation.

*Un enfant peut également passer du rôle de victime à celui d'agresseur





Signalement-Personnel de l'école



Vous êtes témoin d'une situation de violence ou d'intimidation : Quoi faire ?



AGISSEZ :

- ❖ Stoppez la violence en 5 étapes
- ❖ Utilisez l'aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin.



COMPLÉTEZ la fiche de signalement et remettez-la à la direction.

La direction communiquera avec vous pour :

- ❖ Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- ❖ Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes qui ont été contactées, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation, la réponse et la collaboration des parents...).
- ❖ Vérifier si la compréhension de la situation correspond à ce que vous aviez observé.
- ❖ Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la personne victime.
- ❖ Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.
- ❖ Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.



Stopper la violence en 5 étapes Comment intervenir ?



1
Arrêter le comportement observé.



2
Nommer le type de violence observé.



3
S'appuyer sur la position de notre école :
« Nous n'acceptons pas les comportements irrespectueux et blessants »



4
Exiger un changement de comportement et nommer qu'il y aura des mesures appliquées si la situation le nécessite.
(inviter la victime à dénoncer)



5
Vérifier la situation auprès de l'élève victime et transmettre l'information en remplissant la fiche de signalement et en la remettant à la direction

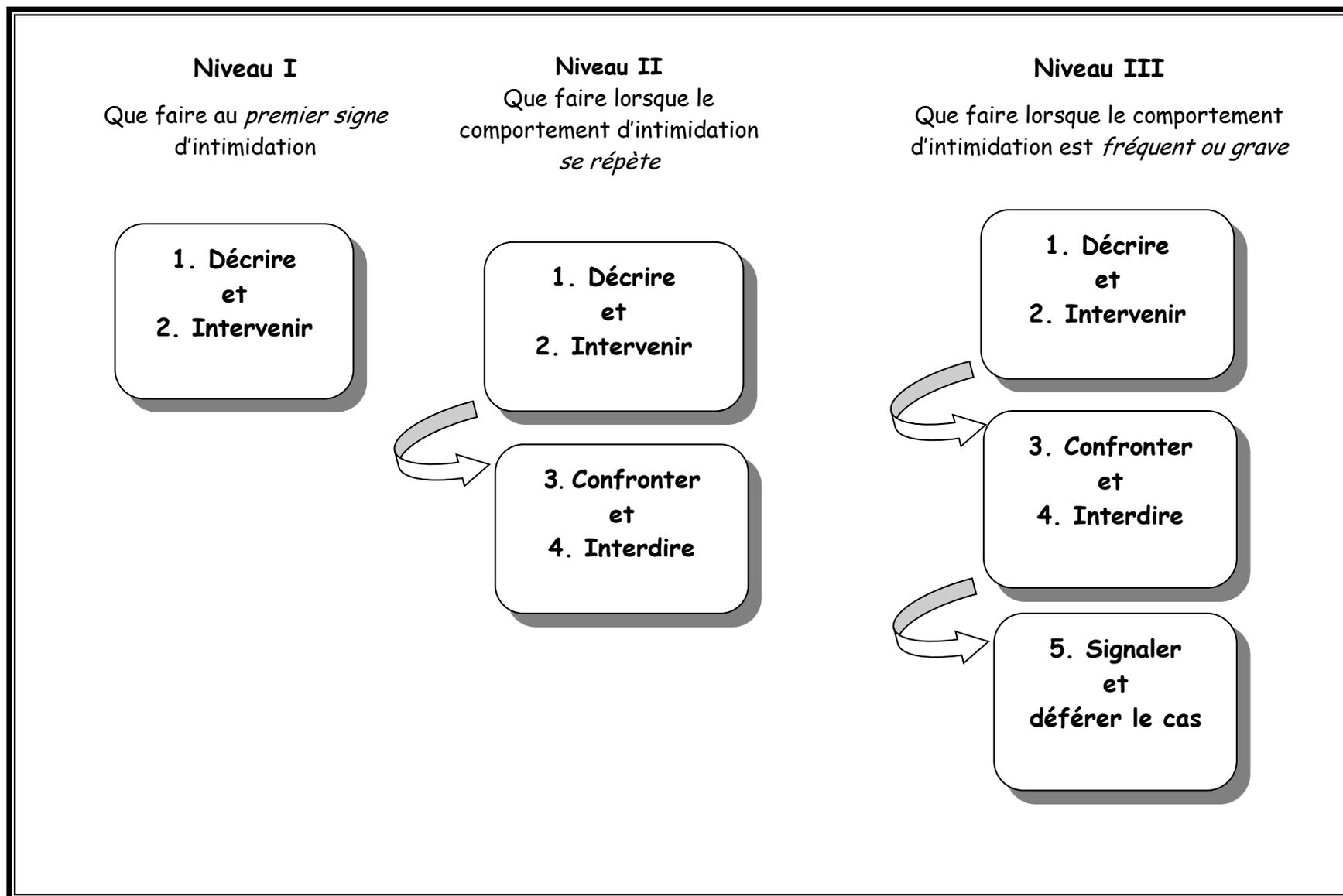


On parle d'intimidation lorsqu'il y a :

1. Intention ou non de faire du tort
2. Une inégalité de pouvoir
3. Des sentiments de détresse de la part de la victime
4. Répétition des gestes ou paroles



DÉMARCHE & SUIVI - Séquence d'interventions - Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation





DÉMARCHE & SUIVI- Séquence d'interventions- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures éducatives et de sanction</u>
Niveau 1	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES	- Analyser la situation - Décrire le comportement en termes clairs et directs - Intervenir directement auprès de l'élève <ul style="list-style-type: none"> • En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser • En soulignant les répercussions sur les autres • En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui <i>*Communiquer avec les parents selon la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • une intervention d'apprentissage social • une intervention de réparation
Niveau 2	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi -enseignant -TES -direction (au besoin)	- Décrire le comportement en termes clairs et directs. - Intervenir directement auprès de l'élève <ul style="list-style-type: none"> • En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser • En soulignant les répercussions sur les autres • En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui - Confronter l'élève à propos de son comportement <i>*Communiquer avec les parents ou les rencontrer selon la situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Imposer une sanction à l'élève • Imposer une intervention d'apprentissage social • Élaborer un plan d'intervention • Utiliser des stratégies d'intervention de réparation • Utiliser la méthode d'intérêt commun



DÉMARCHE & SUIVI- Séquence d'interventions- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures éducatives et de sanction</u>
Niveau 3	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES -direction 3 ^e intervenant avec une expertise particulière : -Personnel des services éducatifs -Services sociaux (CLSC ou Centres Jeunesse) -Organismes de santé -Organismes communautaires -Services policiers	- Décrire le comportement en termes clairs et directs - Intervenir directement auprès de l'élève <ul style="list-style-type: none">• En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser• En soulignant les répercussions sur les autres• En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui - Confronter l'élève à propos de son comportement. - Signaler et référer le cas <i>*La direction doit rencontrer les parents de l'élève.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Interdire le comportement ou établir des limites en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis• Imposer une sanction à l'école• Imposer une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention

*Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut suivre le niveau II ou s'appliquer immédiatement à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.





Comportements proscrits et sanctions



L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur **et sont interdits en tout temps** dans l'environnement scolaire. Une intervention est nécessaire.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux sanctions suivantes, déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité):

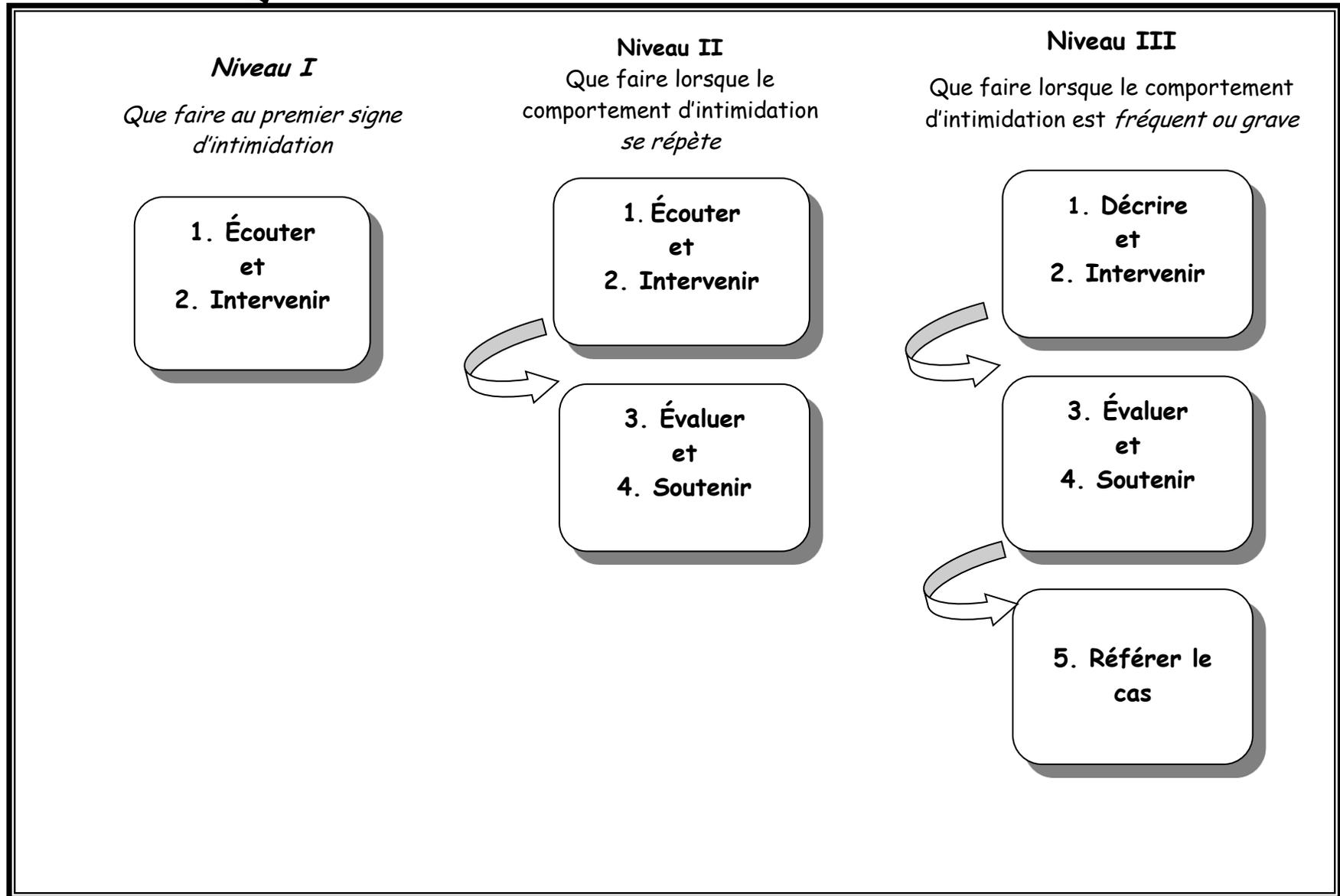
- Arrêt d'agir;
- retrait;
- rencontre avec la direction accompagné ou non des parents;
- réparation;
- suspension interne ou externe;
- réflexion;
- rencontre de médiation;
- références à des services internes ou externes;
- toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;
- ultimement, un élève pourrait même être expulsé par le Comité exécutif de la CSRDN conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.

Ces sanctions sont en lien avec les orientations du code de vie et d'encadrement des élèves de notre école.





DÉMARCHE & SUIVI - Séquence d'interventions - Élève qui est victime de violence ou d'intimidation





DÉMARCHE & SUIVI- Séquence d'interventions- Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures de soutien</u>
Niveau 1	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES	<p>-Écouter activement l'élève -Intervenir directement auprès de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> • En assurant un climat de confiance • En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes • En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire • En mettant en place des mesures de protection <p><i>*Communiquer avec les parents selon la situation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un lieu de répit sécuritaire • Développer l'estime de soi et l'affirmation de soi • Recadrage des perceptions biaisées • Recourir à la médiation d'un adulte lorsqu'une réconciliation est possible et bénéfique • Valider régulièrement auprès de l'élève
Niveau 2	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi -enseignant -TES -direction (au besoin)	<p>-Écouter activement l'élève -Intervenir directement auprès de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> • En assurant un climat de confiance • En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes • En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire • En mettant en place des mesures de protection <p>-Évaluer la détresse de l'élève et le soutenir <i>*Communiquer avec les parents ou les rencontrer selon la situation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer l'élève • Identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter • Pairage avec un pair allié et/ou référence à une personne-ressource du milieu scolaire • Utilisation de la MIC



DÉMARCHE & SUIVI - Séquence d'interventions - Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures de soutien</u>
Niveau 3	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES -direction 3 ^e intervenant avec une expertise particulière : -Personnel des services éducatifs -Services sociaux (CLSC ou Centres Jeunesse) -Organismes de santé -Organismes communautaires -Services policiers	- Écouter activement l'élève - Intervenir directement auprès de l'élève <ul style="list-style-type: none">• En assurant un climat de confiance• En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes• En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire• En mettant en place des mesures de protection - Évaluer la détresse de l'élève et le soutenir - Référer le cas <i>*La direction doit rencontrer les parents de l'élève.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Recherche de solutions de rechange• Établir un plan pour assurer leur sécurité• Informer l'élève des interventions en cours• Référer à des ressources du milieu scolaire et des ressources ou des services externes

*Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut suivre le niveau II ou s'appliquer immédiatement à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.





Méthode d'intérêt commun



1. Mettre fin à la violence

Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention. Ex : «Christian, ce comportement n'est pas accepté dans notre école et je te demande d'arrêter immédiatement». S'assurer que les élèves témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, il est important qu'ils comprennent que tous les élèves sont protégés et en sécurité dans notre école.

2. Nommer le comportement

Mettre un nom sur le type de violence observée. Ex. : « Ton commentaire constitue une forme de violence verbale ou à caractère discriminatoire».

S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école. Ex. : « Dans notre école, nous refusons les comportements haineux ou désobligeants».

Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus. Ex. : « Ce genre de propos peut blesser».

S'assurer de dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte de violence (ex : Tu as ta place comme élève ici, mais ce genre de propos est inacceptable). Éviter de parler de l'élève victime comme s'il s'agissait d'une personne sans défense et ne pas laisser entendre qu'il fait partie d'un groupe identifiable (ex. : en cas de discrimination).

3. Orienter vers les comportements attendus

Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation. Ex. : «Dans notre école, nous respectons les gens. C'est un comportement attendu de la part de tous les adultes et de tous les élèves.»

S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation et l'informer qu'un adulte communiquera avec lui pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.

Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leur activité.

Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation qu'il y aura un suivi pour son comportement à un autre moment et dans un autre lieu. Ex. : « Ce n'est ni le moment ni l'endroit, mais je vais m'assurer qu'il y ait un suivi à ce qui vient de se passer.» Lui demander de quitter les lieux.

4. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé

S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation pour évaluer sommairement la situation et prendre les informations nécessaires pour remplir la fiche de signalement. Lui rappeler qu'il a le droit à la sécurité. Ex. : «Tout le monde doit pouvoir se sentir en sécurité à l'école».

L'informer qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui. Ex. : «Ça ressemble à une situation d'intimidation, je vais te référer à...»

Assurer sa sécurité Ex. : «Est-ce que tu penses que ça va aller pour le reste de la journée? Veux-tu qu'on contacte un ami ou tes parents? Veux-tu rencontrer un intervenant pour trouver des moyens de te sentir en sécurité?»

L'inviter à venir vous revoir ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il a été victime d'un acte criminel, les policiers doivent en être informés ainsi que la direction.

5. Transmettre

Signaler la situation en remplissant la fiche prévue à cet effet. La remettre à la direction.



Fiche de signalement



Nom de l'école : _____

Date de l'événement : _____

Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

Fonction à l'école : _____

Victime présumée

Nom, prénom : _____

Féminin

Masculin

Groupe/classe/ : _____

Blessures physiques :

aucune

légère

sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

Féminin

Masculin

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de(s) l'élève(s) complice(s), s'il y a lieu :

Témoin(s)

Nom, prénom des témoins : _____

Atteinte à l'intégrité physique

Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)

Vol, extorsion, menaces (taxage)

Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.

Autre (spécifiez) :

Atteinte morale ou psychologique

Humilier

Ridiculiser, rabaisser

Harceler, traquer

Dénigrer, se moquer

Insulter, injurier

Faire du chantage

Autre (spécifiez) :

Atteinte à la sécurité

Menacer globalement les personnes de l'école

Porter une arme à feu, arme blanche, etc.

Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)

Autre (spécifiez) :

Atteinte à la vie sociale

- Exclure, isoler, ignorer
- Briser une réputation ou y nuire
- Répandre des rumeurs, commérer
- Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie privée

- Filmer, photographier quelqu'un à son insu et l'afficher ou le diffuser
- Afficher, envoyer un message, une photo ou une vidéo préjudiciable

Discriminer sur la base

- Ethnoculturelle
- de l'orientation sexuelle
- du sexe
- du handicap
- du poids
- de la grandeur
- de l'hygiène
- d'une maladie

Atteinte à la propriété

- Endommager volontairement les biens personnels ou collectifs (graffitis, tags, etc.)
- Autre (spécifiez) : _____

Lieux

- Classe
- Lieux communs (toilette, cafétéria, cour de récréation, gymnase, service de garde etc.)
- Lieux de transition (couloirs, escalier, casiers, etc.)
- Abords immédiats de l'école : (rues, parc, etc.)
- Par des techniques d'information (courriel, message texte, téléphone cellulaire, médias sociaux)
- Trajet entre l'école et le domicile
- Transport scolaire (trajet, transfert etc.)
- Autre (spécifiez) : _____

Autres renseignements

Fréquence de l'acte : Acte isolé Acte répétitif

Contexte : Acte posé seul Acte posé en groupe

Déséquilibre des pouvoirs : OUI NON

Sentiment de détresse de la victime : OUI NON

Commentaires :

Actions prises par le personnel de l'école témoin ou la direction, auprès de la victime, de l'auteur, des témoins :

Fiche remplie par : _____

Date : _____

Remise à : _____



Signalement - Parent Mesures collaboratives et suivi



PARENT D'UN ÉLÈVE VICTIME - TÉMOIN - AUTEUR

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...

Quoi faire ?

- ❖ Aider votre enfant à signaler la situation (victime ou témoin). Vous assurez que cela a été fait en signalant vous aussi votre inquiétude à son titulaire ou à la direction de l'école en communiquant avec l'école rapidement.
- ❖ Consulter l'aide-mémoire qui vous est destiné.
- ❖ Vous pouvez également demander l'assistance de la personne désignée par la commission scolaire au Secrétariat Général en composant le 450 438 3131

Si un signalement a été fait à la direction concernant votre enfant qui pourrait être victime, témoin ou auteur, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour :

- ❖ Vous informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits (quoi, quand, comment et avec qui).
- ❖ Vous informer des interventions faites.
- ❖ Demander votre implication dans la recherche de solutions concernant votre enfant.
- ❖ Discuter des actions à venir concernant votre enfant et vérifier si vous avez besoin de soutien ou d'aide en lien avec les méthodes éducatives.
- ❖ Vous expliquez le soutien que votre enfant peut recevoir.
- ❖ Établir des modalités de communication éventuelles.
- ❖ Vérifier si d'autres services externes sont impliqués auprès de votre enfant et si une collaboration est possible entre l'école, ces services et vous.
- ❖ Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.



Signalement - Parent Mesures collaboratives et suivi



De plus, si votre enfant est l'auteur de l'acte d'intimidation, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour :

- ❖ Vous expliquez les sanctions qui seront applicables dans la situation de votre enfant.
- ❖ S'assurer que vous comprenez la gravité de l'acte de violence ou d'intimidation que votre enfant a posé.
- ❖ Vérifier si vous avez encadré votre enfant d'une manière efficace depuis l'événement.
- ❖ Vérifier si vous avez l'aide nécessaire pour que la situation se règle et ne se reproduise plus (vous référer à des partenaires externes s'il y a lieu).
- ❖ Vous convoquer à une rencontre à l'école au besoin.

Vous n'êtes pas satisfait du suivi fait au signalement...

Vous pouvez vous adresser à la personne responsable du traitement des plaintes à la CSRDN, au secrétariat général.



Le rôle de la direction

La direction est responsable du suivi de la situation. Elle peut mandater une personne responsable d'assurer la coordination des actions du protocole d'intervention qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Elle peut également donner des mandats clairs à des membres de son équipe en mettant ainsi à profit l'expertise de chacun et donc augmenter l'efficacité de l'intervention.

La méthode d'intérêt Commun (MIC)

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
1. Indiquer à la personne qui signale l'événement qu'un suivi sera fait.			<input type="checkbox"/>
2. Prendre connaissance du signalement et évaluer rapidement l'événement : <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en toute confidentialité avec la personne (adulte ou jeune témoin, parent, jeune victime, etc.) qui signale pour recueillir ses informations. • Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), contacter la police. • Sinon, s'entretenir individuellement avec les élèves impliqués, victimes, témoins et auteurs d'agressions. • Poser des questions ouvertes notamment sur la nature du comportement, le moment, l'endroit, les personnes impliquées, le contexte, les impacts de l'incident (physiques, psychologiques, matériels...). • Évaluer la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité et la légalité du comportement. • Assurer la sécurité de la personne victime si nécessaire et mettre en place des mesures de protection. • Recueillir des renseignements complémentaires auprès des adultes qui connaissent bien les élèves sur leurs attitudes et comportements ou en consultant leur dossier d'aide particulière, s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>
3. Lors de la rencontre avec la victime, lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires selon le contexte : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer sa capacité à réagir devant la situation signalée; • S'informer de la fréquence des gestes posés par le présumé auteur de l'agression; • Lui demander comment elle se sent; • Assurer sa sécurité si nécessaire; • L'informer que vous allez la revoir rapidement pour vérifier si la situation s'est reproduite ou s'est résorbée. 			<input type="checkbox"/>
4. Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident : <ul style="list-style-type: none"> • Exiger qu'il(s) cesse(nt) l'intimidation; 			<input type="checkbox"/>

Le rôle de la direction

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
<ul style="list-style-type: none"> • Leur rappeler les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école; • Vérifier si elles comprennent que leur comportement est inacceptable; • Leur rappeler le comportement attendu; • Les responsabiliser face à leur comportement; • Appliquer des sanctions, incluant au besoin des mesures de remédiation et de réparation. • Mettre en place des mesures de soutien ou de suivi s'il y a lieu. 			

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
<p>5. Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et accompagnement, selon la situation. Définir des stratégies pour intervenir auprès d'eux si nécessaire.</p>			<input type="checkbox"/>
<p>6. Si un doute persiste sur la nature de l'événement, demander une évaluation plus approfondie par un des professionnels qualifiés dans l'établissement.</p>			
<p>7. Informer les parents de la situation et demander leur implication et leur engagement dans la recherche de solutions (voir p.19 et 20 « signalement - suivi »).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents des élèves qui sont victimes • Parents des élèves qui intimident • Parents des élèves qui sont témoins, si nécessaire 			<input type="checkbox"/>
<p>8. Dans la recherche de solutions, demander également l'implication des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués.</p>			<input type="checkbox"/>
<p>9. Informer les adultes (membres du personnel, parents, partenaires) et les élèves concernés, de l'évolution du dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, la compréhension de la situation, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation). • Vérifier si leur compréhension de la situation correspond à votre évaluation. • Les informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour les élèves impliqués. • Discuter du rôle qu'ils auront pour la suite. • Convenir du moment de la prochaine communication, s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>

Le rôle de la direction

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
<p>10. Mettre en place au besoin un plan d'intervention pour les élèves, victimes et agresseurs concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation.</p>			<input type="checkbox"/>
<p>11. Si nécessaire, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté (psychologue, psychoéducateur, travailleur social...) pour les élèves concernés (victimes, agresseurs et témoins) par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation (CSSS, service de police, centre jeunesse...).</p>			<input type="checkbox"/>
<p>12. Consigner l'acte d'intimidation dans le but, notamment, d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (dans le respect de la protection des renseignements personnels).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche de signalement; • Dates des rencontres et communications; • Renseignements complémentaires concernant les élèves impliqués; • Faire parvenir la fiche de signalement au directeur général lors d'une suspension; • Faire parvenir la fiche de transmission des plaintes au directeur général, s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>



Fiche de transmission d'une plainte à la direction générale de la CSRDN



Année scolaire _____ - _____

Rapport sommaire de plainte (LIP art. 96.12)

Nom de l'école : _____ Date de la plainte : _____

Élèves impliqués			
Victime	Niveau scolaire	Agresseur	Niveau scolaire

Nature de l'évènement			
Intimidation *	<input type="checkbox"/>	Violence **	<input type="checkbox"/>
Brève description : (durée de la situation, gestes commis, nombre de personnes impliquées...)			

Lieu de l'évènement :			
à l'école	<input type="checkbox"/>	à l'extérieur	<input type="checkbox"/>
sur Internet	<input type="checkbox"/>		

***Critères : Intimidation**

- tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif
- exprimé directement ou indirectement y compris dans le cyberspace
- dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse

**** Critères : Violence**

- toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer en s'attaquant à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens



Fiche de transmission d'une plainte à la direction générale de la CSRDN



Suivi							
Communication avec les parents de la victime :	Oui	Non		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		date :
Communication avec les parents de l'agresseur :	Oui	Non		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		date :
Soutien à la victime	Oui	Non	Précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soutien à l'agresseur	Oui	Non	Précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Sanction à l'agresseur	Oui	Non	Si oui, interne	<input type="checkbox"/>	externe	<input type="checkbox"/>	durée :
Avis aux parents de l'agresseur que ce dernier pourrait être inscrit dans une autre école							Oui
(transfert) ou expulsé de la commission scolaire en cas de récidive							Non
Transfert d'école	Oui	Non	si oui, école :		Demande d'expulsion	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres précisions :

Complété par : _____

Titre : _____

Date : _____



Plan de lutte : Violence et Intimidation –Mariboisé



Documents de référence

- *Gouvernement du Québec, adoption de la loi 56, Loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école, 13 juin 2012.
- *Procédure relative à l'application des dispositions de la loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école; commission scolaire de la Rivière-du-Nord, projet d'élaboration, mai 2013.
- *Projet éducatif : école alternative la Fourmilière, dernière mise à jour- août 2008.
- *Référentiel des écoles alternatives publiques du Québec- avril 2008.
- *Guide d'interventions liées aux facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école- Directions régionales MELS : Montréal, Montérégie, Estrie et Centre-du-Québec.
- *Protocole d'intervention élaboré par Isabelle Dagneau, coordonnatrice aux services éducatifs de la Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC).
- *La théorie du choix, William GLASSER MD., Éd. La Chenelière/McGraw-Hill 2007.
- *Démarche de suivi après un incident d'intimidation- Association québécoise des psychologues scolaires, 2003.
- *Best practices of non-violent conflict resolution in and out of school. Some examples. UNESCO, Paris, janvier 2002
- *De la non-violence en éducation, Jean-Marie Muller. UNESCO, Paris
- *Combattre la violence à l'école- Réunion d'experts organisée par le gouvernement norvégien, le conseil de l'Europe et le secrétariat général de l'ONU. OSLO juin 2011.

Note :

Tous ces documents sont disponibles à l'école. La dernière référence est particulièrement intéressante. Elle insiste sur l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie en milieu scolaire comme principal levier pour combattre la violence.